

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025  
Reçu en préfecture le 13/10/2025  
Publié le  
ID : 027-242700607-20251006-2025\_0288-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025  
Extrait des délibérations n°13**

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56      Présents : 45      Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine – Excusée – POUVOIR JP. LEGENDRE	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène – Excusée LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît – Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDEURIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025**  
**Extrait des délibérations n°13**

**COMPETENCE FINANCES**

**Objet : Budget principal - Décision modificative n°2 – ouvertures et virements de crédits**

Diverses ouvertures et virements de crédits sont proposés.

- Voirie :

Les crédits inscrits en fonctionnement sur les travaux d'entretien de la voirie (article 6152311) sont insuffisants pour couvrir les besoins de l'année. Ce besoin de financement estimé à **24 000 euros** peut être repris sur les autres comptes de ce service. Des virements entre articles budgétaires seront réalisés comme suit :

6152311 Entretien voirie :	+24 000,00 €
60622 carburant :	- 10 000,00 €
61358 location autres matériels :	- 4 000,00 €
61551 entretien matériel roulant :	-10 000,00 €

- Soutien à la vie locale :

Il est prévu de verser une subvention d'un montant de **3 000 euros** au profit des collèges du Neubourg pour l'équipement pédagogique. Cette subvention sera autofinancée sur nos marges en fonctionnement.

- Urbanisme :

Une ouverture de crédits est demandée pour financer une étude dans le cadre du SCoT pour **25 000 euros**. Cette dépense sera autofinancée.

- Enfance :

La vétusté des équipements de crèche nécessite de renouveler une partie du matériel. La CAF permet de financer 80% de l'achat via son dispositif de subvention. En outre, cet achat en investissement permettrait de bénéficier du Fond de Compensation TVA. Les **3 473 euros** de reste à charge seront auto-financés sur nos marges de fonctionnement.

Crèches	Nature de la demande	(A) Montant TTC	(B) Montant HT =(A/1,20)	(C ) Subvention CAF 80% = (B x0,80)	(D) FCTVA =(A*16,404 %)	Autofinancement = (A-C-D)
TBH	Sèche-linge	3 858,00	3 215,00	2 572,00	633,00	653,00
SMAN	Lave-linge	4 992,00	4 160,00	3 328,00	819,00	845,00
SMAN	Sèche-linge	4 438,00	3 698,00	2 958,00	728,00	752,00
SMAN	Mobilier et tapis	1 484,00	1 237,00	990,00	243,00	251,00
SMAH	Mobilier et tapis	1 576,00	1 313,00	1 050,00	259,00	267,00
SMAH	Chauffage radiant	1 952,00	1 627,00	1 302,00	320,00	330,00
RAM	Tapis enfants	465,00	388,00	310,00	76,00	79,00
SMAE	Mobilier et tapis	1 745,00	1 454,00	1 163,00	286,00	296,00
<b>Total</b>		<b>20 510,00</b>	<b>17 092,00</b>	<b>13 673,00</b>	<b>3 364,00</b>	<b>3 473,00</b>
<b>S/total recettes</b>					<b>20 510,00</b>	

- Budget annexe GEMAPI :

Une facture émise par le SMABI a été mandatée sur le budget principal alors qu'elle concerne le budget annexe GEMAPI pour un montant de **34 972 euros**. Cette somme fera l'objet d'un versement par le budget annexe GEMAPI au budget principal.

Le programme définitif de travaux de ruissellement a été arrêté sur le budget GEMAPI. Il nécessite d'augmenter l'abondement du budget principal sur ce budget à hauteur de **4 182 euros**. Il est possible de couvrir ce besoin de financement par un virement de crédits.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025**  
**Extrait des délibérations n°13**

- Budget annexe office du tourisme :

L'arrivée d'une apprentie au service tourisme nécessite de payer son organisme de formation pour un montant de **2 842 euros** en 2025. Il n'existe pas de prise en charge par le CNFPT. En outre, son arrivée fait apparaître un besoin de financement de **3 000 euros** sur le chapitre 012. Le montant de la subvention de fonctionnement au profit du budget annexe OT doit donc être réévalué à hauteur de **5 842 euros**. Cette augmentation sera autofinancée sur nos marges en fonctionnement.

- Budget annexe Service Autonomie à Domicile (SAD) :

Le budget SAD perçoit une recette LEADER pour une charge qui est actuellement supportée par le budget principal à hauteur de **6 130 euros**. Cette somme fera l'objet d'une refacturation au profit du budget principal. En outre le budget principal doit abonder ce budget pour **6 000 euros** afin de couvrir une partie de la charge liée au licenciement de trois agents en raison de leur inaptitude.

Ci-après les ouvertures et les virements de crédits proposés :

Section de fonctionnement	
Dépenses	(+) 41 102,00 €
Article 60622 - Carburants	(-) 10 000,00 €
Article 61358 – Autres locations de matériel	(-) 4 000,00 €
Article 6152311 – Entretien voirie	(+) 24 000,00 €
Article 61551 – Entretien matériel roulant	(-) 10 000,00 €
Article 6288 – Autres prestations externes	(+) 130,00 €
Article 65561 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	(+) 34 972,00 €
Article 6558 – Autres contributions obligatoires	(-) 37 315,00 €
Article 657382 – Subvention versée à des organismes publics	(+) 3 000,00 €
Article 657362 – Subvention aux budgets annexes	(+) 16 024,00 €
Article 023– Virement à la section d'investissement	(+) 24 291,00 €
Recettes	(+) 41 102,00 €
Article 708721– Remboursement par les budgets annexes et les régies	(+) 41 102,00 €

Section d'investissement	
Dépenses	(+) 41 328,00 €
Article 202 – Documents d'urbanisme	(+) 25 000,00 €
Article 2151 – Réseaux de voirie	(-) 4 182 ,00 €
Article 21578 – Autres matériels techniques	(+) 20 510 ,00 €
Recettes	(+) 41 328,00 €
Article 10222 - FCTVA	(+) 3 364,00 €
Article 1388 – Autres subventions d'investissement (CAF)	(+) 13 673,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section d'investissement	(+) 24 291,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la délibération n°3 en date du 14 avril 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 relatif au budget principal,  
Vu la délibération n°9 en date du 16 juin 2025 portant modification n°1 du budget primitif 2025 du budget principal,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 septembre 2025,

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025  
Extrait des délibérations n°13**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025\_0288-DE

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

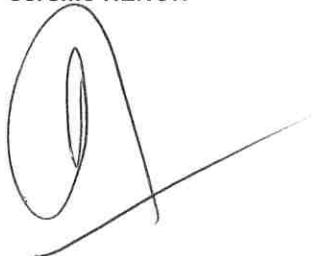
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide les modifications du budget principal 2025 telles que présentées ci-dessus,
- Autorise le président à signer tous les actes subséquents.

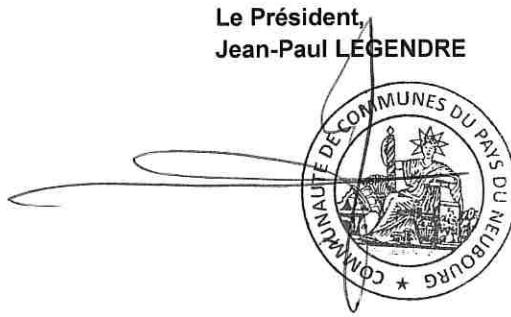
**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG" around the perimeter and features a central emblem.